



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CHU

Question orale n° 162

## Texte de la question

M. Laurent Cathala attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le projet de restructuration du groupe hospitalier universitaire Henri-Mondor (AP-HP) de Créteil. Ce projet immobilier comprend la construction d'un bâtiment qui a vocation à moderniser et rationaliser le plateau technique (blocs opératoires, secteurs interventionnels, réanimations et services de biologie). Le plateau technique du CHU Henri-Mondor, datant en grande partie de 1969, a en effet atteint un niveau d'obsolescence susceptible de compromettre la qualité de l'offre de soins. Cette situation est d'autant plus dommageable qu'elle est contraire au positionnement du CHU comme hôpital universitaire majeur du paysage hospitalier francilien. Exerçant une triple mission de soins, de recherche et d'enseignement supérieur, le CHU Henri-Mondor s'est, dès l'origine, inscrit en permanence dans une double orientation d'hôpital de proximité et de centre hospitalo-universitaire de renommée internationale. L'hôpital Henri-Mondor de Créteil est ainsi devenu l'un des plus importants pour les soins de courte durée de la région parisienne avec plus de 100 000 séjours (en hospitalisation complète et en hospitalisation partielle) de médecine et de chirurgie par an. Sa vocation est avant tout celle d'un hôpital chirurgical - à 50 % de son activité -, en particulier dans le domaine de la robotique, et il est aujourd'hui une référence territoriale dans le Val-de-Marne et l'ensemble de l'est francilien. Cette activité chirurgicale et interventionnelle est caractérisée par une forte tradition d'innovation et de formation. Elle s'inscrit dans un projet de soins, d'enseignement et de recherche ambitieux plus large, dont l'excellence a récemment été reconnue par l'attribution de trois labels « DHU » (départements hospitalo-universitaires) pour les trois projets portés par le site, l'Université-Paris-Est-Créteil (UPEC) et la faculté de médecine en réponse à un appel à projets hautement compétitif. Dans ces conditions, le projet « R2B » de construction d'un bâtiment accueillant un plateau technique unique, rénové et modernisé, s'inscrit parfaitement dans la continuité du projet de soins, d'enseignement et de recherche d'excellence porté par le CHU Henri-Mondor. Le projet « R2B » en est la traduction architecturale. La réalisation de ce projet immobilier d'envergure - pour un coût de 80 millions d'euros - est donc tout à fait indispensable pour conforter la dynamique d'excellence et de proximité portée par l'ensemble des partenaires du CHU Henri-Mondor, aux premiers rangs desquelles figurent la communauté médicale, bien entendu, et les collectivités territoriales ensuite. Par une plus grande complémentarité avec le CHIC (Centre hospitalier intercommunal de Créteil), le bâtiment « R2B » constituera une réponse optimale non seulement à la demande de soins des franciliens mais également aux objectifs de formation de la faculté de médecine et de l'UPEC dans le domaine de la santé. Le projet « R2B » permettra au final une rationalisation positive, en termes de santé publique, ainsi qu'une mutualisation, donc une efficacité, de moyens matériels devenus aujourd'hui obsolètes et dispersés sur le site. La construction prochaine, à Créteil-l'Échat, en face du CHU Henri-Mondor, d'une gare du métro automatique du Grand Paris express viendra encore renforcer l'accessibilité du site, son attractivité universitaire, et le rééquilibrage est-ouest, *intra muros* et *extra muros*, de l'offre de soins francilienne. Enfin, l'annonce récente du maintien définitif du service de chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri-Mondor est venue conforter le développement d'un pôle lourd de cardiologie de pointe sur le Val-de-Marne. Cette décision, si elle correspond à une vision du Grand Paris qui place de manière opportune ses habitants au cœur de leur territoire, ne peut toutefois être qu'une première étape. Un tel acquis n'a de sens que si l'agence régionale de santé d'Île-de-France, l'AP-HP et l'État donnent au CHU Henri-Mondor les moyens humains et matériels indispensables à la modernisation et au développement de ses activités de soin et de recherche. L'attachement du

Gouvernement au rétablissement d'un service public hospitalier performant s'est traduit par l'inscription, dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, d'une enveloppe supplémentaire de 1,9 milliard d'euros au bénéfice de l'hôpital public. Cette priorité budgétaire, couplée à la fin de la convergence tarifaire et à la révision de la tarification à l'activité (T2A), est venue mettre un terme au dogme destructeur de « l'hôpital-entreprise » mis en œuvre sous la précédente législature. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quels engagements le Gouvernement peut prendre pour assurer le financement du projet « R2B » porté par le CHU Henri-Mondor de Créteil et, ce faisant, donner corps à la promotion d'un service hospitalier moderne à hauteur des enjeux de la santé publique du XXI<sup>e</sup> siècle et des besoins des patients.

## Texte de la réponse

FINANCEMENT DE LA RESTRUCTURATION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE HENRI MONDOR  
M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala, pour exposer sa question, n° 162, relative au financement de la restructuration du centre hospitalier Henri Mondor.

M. Laurent Cathala. Je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur le projet de restructuration du groupe hospitalier universitaire Henri Mondor de Créteil. Ce projet immobilier, dit " R2B ", comprend la construction d'un bâtiment pour moderniser et rationaliser le plateau technique.

Ce dernier, datant en grande partie de 1969, est inadapté et a atteint un niveau d'obsolescence susceptible de compromettre la qualité de l'offre de soins.

Cette situation est d'autant plus dommageable qu'elle est contraire au positionnement du CHU comme hôpital universitaire majeur dans le paysage hospitalier régional.

Sa vocation est avant tout celle d'un hôpital chirurgical et la qualité exceptionnelle de son projet de soins, d'enseignement et de recherche n'est plus à démontrer.

Encore récemment, elle a été reconnue au niveau international par l'attribution de trois labels " DHU " - Départements Hospitalo-Universitaires.

La réalisation du projet immobilier " R2B ", pour un coût total de 80 millions d'euros, est donc tout à fait indispensable pour conforter la dynamique d'excellence et de proximité portée par les instances du CHU Henri Mondor et soutenue par les collectivités territoriales.

Le bâtiment " R2B " apportera une réponse optimale non seulement à la demande de soins des Franciliens mais également aux objectifs de formation de la faculté de médecine et de l'Université Paris-Est Créteil dans le domaine de la santé. Un plateau technique plus fonctionnel et rénové sera un élément déterminant dans le renforcement de la coopération entre le CHU Henri Mondor et le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil - CHIC -, dans tous les domaines.

Enfin, l'annonce récente du maintien définitif du service de chirurgie cardiaque de l'Hôpital Henri Mondor est venue conforter le développement d'un pôle lourd de cardiologie de pointe sur le Val-de-Marne.

Cette décision ne peut toutefois être qu'une première étape.

Un tel acquis n'a de sens que si l'agence régionale de santé, l'AP-HP et l'État donnent au CHU Henri Mondor les moyens humains et matériels indispensables pour moderniser et développer ses activités de soin et de recherche.

L'attachement du Gouvernement au rétablissement d'un service public hospitalier performant s'est traduit par l'inscription, dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, d'une enveloppe supplémentaire de 1,6 milliard d'euros au bénéfice de l'hôpital public.

Madame la ministre, quels engagements le Gouvernement peut-il prendre pour assurer le financement du projet " R2B " porté par le CHU Henri Mondor de Créteil ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Monsieur le député Laurent Cathala, vous m'interrogez sur la question de la restructuration du groupe hospitalier universitaire Henri Mondor, qui est incontestablement un CHU d'excellence, reconnu comme tel en Île-de-France. Je vous remercie de souligner mon engagement, qui est aussi celui de tout le Gouvernement, en faveur d'un service public hospitalier de qualité et d'excellence.

Je vous confirme tout d'abord ma volonté qu'un pôle de cardiologie ambitieux soit maintenu à Henri Mondor. Les doutes n'ont plus de raison d'être.

S'agissant de la restructuration du groupe hospitalier, le projet présenté par l'AP-HP consiste à restructurer les réanimations, les blocs opératoires, l'imagerie interventionnelle et la biologie en réalisant une extension du bâtiment principal.

Cette optimisation devrait à terme permettre d'accueillir les activités de l'hôpital Albert Chenevier, autorisant ainsi la valorisation ou la cession du site.

Ce projet est important pour l'AP-HP et le développement d'une offre de soins de qualité dans l'est du Val-de-Marne.

Son coût est estimé à 68 millions d'euros. L'aide demandée s'élève à près de 41 millions d'euros selon le dossier présenté par l'AP-HP.

Le dossier en est au stade de la programmation. Deux années seront nécessaires aux études et à l'appel d'offres. La durée des travaux est estimée quant à elle à trois ans.

L'optimisation du projet de rénovation est intéressante et mérite d'être étudiée avec attention. Au stade où nous en sommes, il reste cependant tributaire de la production d'un projet médical commun au CHI de Créteil et à Henri Mondor, actuellement en cours d'élaboration.

Il repose sur des hypothèses fortes de développement d'activité, en chirurgie et en réanimation, et en cela suppose encore la poursuite du dialogue entre l'AP-HP et l'agence régionale de santé d'Île de France pour optimiser le projet, en visant une réduction des coûts. Je continuerai de suivre avec attention les évolutions de ces discussions. C'est un gros projet qui mérite que chacun s'installe autour de la table.

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Je vous remercie, madame la ministre, pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce projet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Cathala](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 162

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 février 2013](#), page 1657

**Réponse publiée au JO le :** [1er mars 2013](#), page 2443

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 février 2013](#)